

<b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b>
---

Le vingt-trois Mai Deux mil dix-sept, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Buffières, sous la présidence de Jean-Claude PROST, Maire.

**Etaient présents** : JC. Prost, M. Labarre, JP. Chatillon, R. Duclos, H. Mathonnière, M. Cottin et E. Poulet, E. Dussably, C. Damman, et A. Lacas.

**Etait excusé** : R. Duclos qui a donné pouvoir à A. Lacas.

**Secrétaire élu** : C. Damman.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Nombre de conseillers municipaux présents	Nombre de conseillers municipaux votants
10	9	10
Date de la convocation : 18.05.2017		Date d'affichage : 30.05.2017

**Objet : Demande de versement des fonds de concours 2015-2016-2017 pour le fonctionnement d'équipement.**

Le maire rappelle le pacte de solidarité budgétaire et fiscale proposé par la communauté de communes. Au titre de ce pacte la commune bénéficie, au titre de l'année 2015, d'une enveloppe de 11 624€, au titre de l'année 2016 d'une enveloppe de 10 054€ et au titre de l'année 2017 d'une enveloppe de 10 809€.

Il rappelle que tout ou partie des sommes attribuées peuvent être utilisées sous forme d'un fonds de concours destiné à financer le fonctionnement d'un équipement municipal.

Il précise que ce fonds de concours ne peut subventionner le fonctionnement d'un service public assuré par la commune.

Il indique que les travaux de voirie, le coût de la maintenance du tracteur, et le salaire de l'agent d'entretien peuvent être aidés par la communauté de communes dans ce cadre, Il propose de solliciter la communauté de communes à hauteur de 32 487€ pour le financement des travaux de voirie, du coût de la maintenance du tracteur, et le salaire de l'agent d'entretien dont le budget pour l'année 2015, 2016 et 2017 se monte à 86 915€ TTC, soit 37.37%. Le reste à charge de la commune s'élèvera à 54 428 € TTC, soit 62.63% du cout de fonctionnement des équipements.

Il indique que le plan de financement s'établira alors comme suit :

**BUDGET PRÉVISIONNEL (€ TTC)**

**DÉPENSES Montant : 86 915€**

**RECETTES Montant : 32 487€ (fonds de concours)**

Il présente le règlement voté par le conseil communautaire, ainsi que la convention à établir pour fixer les modalités de versement du fonds de concours.

Il rappelle que selon le règlement des fonds de concours de la communauté de communes le subventionnement concerne des dépenses engagées ou mandatées dans le cadre des exercices.

**Le conseil, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- approuve la demande de participation auprès de la communauté de communes à hauteur de 32 487€ pour le financement du fonctionnement des équipements nommés ci-dessus.**
- autorise le maire à signer la convention avec la communauté de communes,**
- dit que les sommes correspondantes seront inscrites au compte 74758 : participations de la section de fonctionnement.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdit, et ont signé le registre tous les membres présents.

Transmis en Préfecture, le

Le Maire, JC. Prost.

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Le vingt-trois Mai Deux mil dix-sept, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Buffières, sous la présidence de Jean-Claude PROST, Maire.

**Etaient présents** : JC. Prost, M. Labarre, JP. Chatillon, R. Duclos, H. Mathonnière, M. Cottin et E. Poulet, E. Dussably, C. Damman, et A. Lacas.

**Etait excusé** : R. Duclos qui a donné pouvoir à A. Lacas.

**Secrétaire élu** : C. Damman.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Nombre de conseillers municipaux présents	Nombre de conseillers municipaux votants
10	9	10
Date de la convocation : 18.05.2017		Date d'affichage : 30.05.2017

**Objet** : Contrat d'entretien des différentes chaudières.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à la SARL Touzot – ACG – 219 Rue de la gare à SENOZAN (71260), l'entretien des quatre chaudières qui s'élève à 141.60€ HT par chaudière.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdit, et ont signé le registre tous les membres présents.

Transmis en Préfecture, le

Le Maire, JC. Prost.

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Le vingt-trois Mai Deux mil dix-sept, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Buffières, sous la présidence de Jean-Claude PROST, Maire.

**Etaient présents** : JC. Prost, M. Labarre, JP. Chatillon, R. Duclos, H. Mathonnière, M. Cottin et E. Poulet, E. Dussably, C. Damman, et A. Lacas.

**Etait excusé** : R. Duclos qui a donné pouvoir à A. Lacas.

**Secrétaire élu** : C. Damman.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Nombre de conseillers municipaux présents	Nombre de conseillers municipaux votants
10	9	10
Date de la convocation : 18.05.2017		Date d'affichage : 30.05.2017

**Objet : Renouvellement du bail de chasse.****Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :**

- de renouveler le bail donnant le droit de chasse dans les bois communaux à la Société de chasse de Buffières, et ce, pour une durée de 6 années à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2017.
- Le bail est consenti pour la somme annuelle de 450€ (quatre cent cinquante euros).
- Il mandate Monsieur le Maire pour signer le bail correspondant à ce renouvellement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdit, et ont signé le registre tous les membres présents.

Transmis en Préfecture, le

Le Maire, JC. Prost.

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Le vingt-trois Mai Deux mil dix-sept, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Buffières, sous la présidence de Jean-Claude PROST, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : JC. Prost, M. Labarre, JP. Chatillon, R. Duclos, H. Mathonnière, M. Cottin et E. Poulet, E. Dussably, C. Damman, et A. Lacas.

**Etai<sup>t</sup> excusé** : R. Duclos qui a donné pouvoir à A. Lacas.

**Secrétaire élu** : C. Damman.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Nombre de conseillers municipaux présents	Nombre de conseillers municipaux votants
10	9	10
Date de la convocation : 18.05.2017		Date d'affichage : 30.05.2017

**Objet** : Vote des subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE les subventions suivantes :**

- La Croix Rouge : 150€
- Club de l'Amitié : 150€
- Coopérative scolaire : 700€
- Restaurant Scolaire Buffières-Sivignon : 1 560€
- Les Restos du Cœur : 150€
- Association Cluny Attelage : 140€

Ces subventions seront mandatées à l'article 6574 du budget primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdit, et ont signé le registre tous les membres présents.

Transmis en Préfecture, le

Le Maire, JC. Prost.

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Le **vingt-trois Mai Deux mil dix-sept**, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Buffières, sous la présidence de Jean-Claude PROST, Maire.

**Étaient présents** : JC. Prost, M. Labarre, JP. Chatillon, R. Duclos, H. Mathonnière, M. Cottin et E. Poulet, E. Dussably, C. Damman, et A. Lacas.

**Était excusé** : R. Duclos qui a donné pouvoir à A. Lacas.

**Secrétaire élu** : C. Damman.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Nombre de conseillers municipaux présents	Nombre de conseillers municipaux votants
10	9	10
Date de la convocation : 18.05.2017		Date d'affichage : 30.05.2017

**Objet : Buffières 2013 : Tranche 3 : Avenant sur travaux – Lot 15 Ravalement.**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'avenant n°1 du Lot 15 – Ravalement, qui s'élève à – 3 675€ HT.

- Montant total du marché :	31 490€ HT
- Montant HT de l'Avenant n°1 en moins-value :	- 3 675€ HT
	-----
Montant du nouveau marché :	27 815€ HT

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdit, et ont signé le registre tous les membres présents.

Transmis en Préfecture, le

Le Maire, JC. Prost.